

CSS LINDE
LIEU Portet Sur Garonne
DATE MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administrations			
Sous-prefecture de Muret	Mme Lenglet		Présente
SIRACED PC	Mme Maurice		Présente
SDIS	M. Taravellier		Présent
DREAL	Mme Robic		Présente
DIRECCTE	M. Deblonde		Présent
DDT			<i>Absent</i>
Collège collectivités			
Mairie de Portet-sur-Garonne	M. Paccou M. Bourjade		Présent Présent
Mairie de Cugnaux	M. Jeanbon M. Cardona		Présent Présent
Mairie de Villeneuve-Tolosane	Mme Nadaubassuel		Présente
Mairie de Toulouse			
Communauté d'Agglomération du Muretain	Le président Son représentant		<i>Absent Absent</i>
Conseil départemental	M. Fournier		Présent
Collège riverains			
Association ZI du Bois Vert			<i>Absent</i>
FNE			<i>Absent</i>
France Boissons	M. Leguille		Présent
Société SOCEX-POR	M. Barbet		Présent
Société Vectura	M. Gelis		Présent
SNCF Réseaux			<i>Absent</i>
Collège exploitants			
Linde France	Mme Parolin M. Palerme		Présente Présent
Collège salariés			
Linde France	M. Martin		Présent

Ordre du jour :

1. Élection du bureau ;
2. Approbation du compte-rendu de la CSS du 28 novembre 2019 ;
3. Bilan de l'activité 2019/2020 – Société Linde
4. Bilan de l'inspection des installations classées
5. Point d'information PPRT
6. Questions diverses

Ouverture de la séance à 9h36 sous la présidence de Mme Lenglet, sous-préfet de Muret.

1. Élection du bureau.
 - pour le collège administration, le représentant de la DREAL ;
 - pour le collège collectivités territoriales, le maire de Portet sur Garonne ou son représentant ;
 - pour le collège des riverains, M. GODINEAU (association de la zone industrielle du bois vert) et M. LEGUILLE (société France Boissons) ;
 - pour le collège exploitant, M. PORCO et Mme PAROLIN ;
 - pour le collège salariés, M. MARTIN et son suppléant ;
1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 28 novembre 2019.

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de l'activité 2019/2020 – Société Linde

Mme Parolin présente le bilan de l'activité de l'entreprise Linde, elle détaille notamment les formations réalisées durant l'année 2020 ainsi que les exercices :

- L'exercice PPI triennal planifié initialement le 12 décembre 2019 a été reporté à la demande de l'exploitant, il est planifié au 18 novembre 2020.
- Absence de déclenchement en interne d'un exercice POI.
- Un exercice d'entraînement avec le SDIS dans le cadre de la formation du CTA de Muret a été effectué en septembre.

Aucune situation d'urgence n'est à noter. Cependant, le 14 novembre 2020, un important incendie dans la zone du Bois Vert a eu lieu, le site de Linde n'a pas été impacté.

Concernant les retours d'expériences, aucun accident de travail avec arrêt n'est à déplorer et huit incidents ont été rapportés.

Deux audits et une visite d'inspection ont été réalisés durant l'année. L'arrêté préfectoral d'exploitation a été complété par un arrêté préfectoral en date du 5 juin 2020, qui acte les nouvelles quantités stockées sur le site dans le cadre du projet Eiffel et la date du réexamen de l'EDD.

Un CHSCT élargi avec les entreprises extérieures est programmé le 2 décembre 2020. Un rendez-vous sur site avec la société Maria Valorisation est prévu le 4 décembre 2020 afin de mieux appréhender les problématiques PPI et les gestes d'urgences à développer dans l'entreprise.

Concernant l'aspect sûreté, un programme est mis en place depuis plusieurs années. En 2020, une amélioration de l'éclairage sur le site et le rajout de barbelés sur une partie de la clôture ont été réalisés. Le projet de mise sous ondulateur des éléments critiques en cas de perte d'électricité est prévu pour l'année 2021. À propos des projets réalisés en 2020, l'entreprise Linde a déployé son projet Eiffel en accord avec les préconisations faites par l'inspection des ICPE. Elle a également démarré l'atelier IG 300 bars ainsi que la mise en service du nouvel accueil. Les objectifs et aménagements pour 2021 sont les suivants :

- Redémarrage de l'installation Elliot pour la production d'Entonox ;
- Finalisation du projet Eiffel ;
- Réflexion sur l'amélioration du dispositif du refroidissement du process de l'ASU.

1. Bilan de l'inspection des installations classées

Mme Robic présente les actions menées sur le site Linde. Une visite d'inspection a été conduite le 4 juin 2020. Celle-ci concerne les suites données à la visite d'inspection du 21 novembre 2019 et l'incident du 7 avril 2020 faisant écho à un épandage d'oxygène liquéfié dans une rétention. Le bilan donne lieu à cinq non-conformités et quatre écarts qui ont depuis été soldés par l'entreprise.

Une visite d'inspection a également été réalisée le 6 novembre 2020 concernant l'état des stocks, la proximité du voisinage et la gestion d'un accident hors heures ouvrées. Le rapport est en cours d'élaboration. Le réexamen de l'étude de dangers a conclu sur le fait que les conclusions de l'étude précédente n'étaient pas remises en cause. Un arrêté préfectoral complémentaire, du 5 juin 2020, permet d'acter la démarche de maîtrise des risques définie par l'exploitant.

M. Paccou demande si les incidents relevés par l'entreprise Linde font partie de la liste des incidents potentiels de l'étude de dangers, et si le cas échéant, les incidents sont intégrés par la suite dans l'étude de dangers.

Mme Parolin répond que l'ensemble des incidents détaillés font partie de l'étude de dangers et que ces derniers sont tous modélisés. Si un incident inconnu survenait, la société se doit de l'étudier et si celui-ci est retenu parmi les accidents majeurs il y a lieu alors de le modéliser et de l'ajouter à l'étude de dangers et d'en informer la DREAL.

Mme Robic explique que l'ensemble des incidents survenus sur le site (ou au sein du groupe Linde) fait l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre de l'étude de dangers appelé « analyse de l'accidentologie ». Selon la nature des incidents, ces derniers sont ensuite retenus ou non dans l'analyse des risques et dans la liste des phénomènes dangereux nécessitant une analyse approfondie.

M. Paccou demande un complément d'information sur les conséquences de la fuite d'un gaz lors de la chute d'un panier, et s'interroge sur ce qui se serait passé si l'opérateur n'avait pas refermé la bouteille.

Mme Parolin explique que l'ensemble des modélisations présentes dans l'étude de dangers sont réalisées à débit réel et sans intervention humaine. Les opérateurs ont également accès aux fiches réflexes réalisées dans le cadre du POI. Si l'opérateur n'avait pas eu le réflexe de refermer la bouteille, un POI aurait été déclenché et la DREAL aurait été informée.

2. Point d'information PPRT

Mme Robic rappelle que le PPRT a été approuvé en juin 2015. Il ne prévoit pas de mesures foncières, mais un renforcement du bâti de trois logements avant juin 2023. Les propriétaires sont accompagnés techniquement dans le cadre du programme ANAH. L'opérateur du PIG (Programme d'Intérêt Général) a adressé un courrier aux trois propriétaires concernés afin de les informer de la procédure mise en œuvre, aucun retour des propriétaires n'est à noter malgré une relance faite en 2019. La convention et le PIG ont pris fin au 31 décembre 2019, un avenant dans le nouveau PIG 2020-2024 est à l'étude.

3. Questions diverses

M. Paccou demande si le document d'information remis aux riverains sera mis à jour ou si une rediffusion du document actuel est suffisante.

Mme Parolin répond que la plaquette d'information doit être mise à jour tous les cinq ans.

Mme Maurice précise que la plaquette d'information a été révisée en 2016 et sera donc à l'étude en 2021 en même temps que la révision du PPI de l'entreprise Linde.

- Incendie d'un entrepôt de l'entreprise solidaire Envie 2E

Mme le sous-préfet souhaite réaliser un point concernant l'incendie déclaré le 14 novembre 2020 dans une entreprise aux abords de l'entreprise Linde.

M. Taravellier explique qu'il s'agit d'un incendie déclaré en dehors des heures ouvrables suite à une fuite de gaz. La détection de l'incendie ayant été tardive, l'intervention a été longue. Un prélèvement des fumées a été réalisé afin d'en analyser les retombées de particules, l'étude est en cours.

Mme Robic indique qu'une visite d'inspection a été menée le 16 novembre 2020 afin d'analyser l'évènement, les causes et les conséquences. Un arrêté préfectoral de mesure d'urgence a été proposé et signé le 17 novembre 2020. Cet arrêté encadre la suspension partielle de l'activité en attendant des mesures de sécurisation. Une demande d'investigation sur les retombées toxiques d'incendie a notamment été demandée ainsi qu'une analyse des conséquences des déversements des eaux. Mme Robic indique que le bassin d'eau incendie d'une capacité 3000m³ mis à disposition par la collectivité au sein de cette zone d'activités a été entièrement utilisé par le SDIS dans le cadre de la lutte contre l'incendie et constitue un élément stratégique pour cette zone.

M. Jeanbon indique que lors de l'incendie, un manque d'information s'est fait ressentir auprès des élus de la mairie de Cugnaux. L'inquiétude exprimée par la population au travers des réseaux sociaux et par téléphone a été compliquée à gérer et la commune a eu des difficultés à donner des réponses.

Mme le sous-préfet rappelle que les élus peuvent appeler la préfecture et qu'un communiqué de presse a été relayé, le jour même, en début d'après-midi.

M. Deblonde explique que l'inspection du travail réalise une enquête sur les causes et conséquences de l'incendie. Une prolongation d'activité partielle a été demandée.

Mme le sous-préfet demande si la production a été arrêtée.

M. Paccou répond qu'il n'a pas l'information.

Mme le sous-préfet remercie l'ensemble des participants.

Levée de séance à 10h53

Le sous-préfet de Muret



Cécile LENGLET